



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Commune de NOINTEL

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DES ARMES

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 10 novembre 2025, Monsieur le Préfet informe que les armes blanches classées en catégorie A1, sont désormais interdites de commerce, d'acquisition et de détention :

- le décret n°2025-894 du 05 septembre 2025 interdit, à compter du 8 décembre 2025, l'acquisition et la détention par les particuliers des armes suivantes et par conséquent leur vente à ces derniers ;

- Les couteaux et machettes dits « zombies » (armes de catégorie A1-13°) ;
- Les coups de poing américains à 4 trous postérieurs à 1900, et les coups de poing américains combinés avec une arme à feu ou, s'ils sont postérieurs à 1946, avec une arme blanche, à impulsion électrique ou diffuseur d'aérosol (armes de catégorie A1-14°).

Les particuliers ou commerçants sans autorisation, qui détiennent de telles armes, doivent les remettre au plus tard le 7 décembre 2025 auprès du commissariat ou de la brigade de gendarmerie le plus proche de leur domicile, aux fins de destruction. Au-delà de ce délai, ils encourent une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

SCAE
Service Central
des Armes
et Explosifs

FICHE DE PRÉSENTATION DES ARMES BLANCHES DONT LE CLASSEMENT A ÉVOLUÉ

Décret n° 2025-894 du 5 septembre 2025 classant :

* en catégorie A1 13° (armes blanches interdites à l'acquisition et à la détention pour les personnes non autorisées) les couteaux, coutelas et machettes dits « Zombie », définis par :

- une lame fixe disposant d'un côté tranchant, d'une extrémité pointue, d'un côté dentelé (critères cumulatifs obligatoires)

Et

- présentant en complément soit plus d'un trou dans la lame, soit plusieurs pointes acérées.

Exemples :



* en catégorie A1 14° : les coups de poing américains protégeant 4 doigts, postérieurs au 1^{er} janvier 1900 ainsi que les coups de poing américains combinés avec une arme à feu ou, s'ils sont postérieurs au 1^{er} janvier 1946, combinés avec une arme blanche.

Exemples :



Coups de poing américains traditionnels



Coups de poing américains combinés avec une arme blanche à lame d'un modèle postérieur au 1^{er} janvier 1946



Coups de poing américains combinés avec soit un générateur aérosol ou soit un PFE

Mairie de NOINTEL 2 rue de l'Orangerie 95590 NOINTEL tél : 01 34 70 01 41 / 06 87 09 00 14

E-mail : nointel-mairie@wanadoo.fr ou accueil@nointel95.fr

Web : www.nointel95.fr